

DOUBLE SENS CYCLABLE : LA VILLE DE CERGY EMBOÎTE LE PAS A LA VILLE DE PONTOISE

PONTOISE CHANGE DE BRAQUET

Après la pression que nous avons mise sur la ville de Pontoise, et un passage par le tribunal administratif, nous voyons enfin la réalisation des double sens cyclables dans plusieurs rues. Les quelques ratés de réalisations ont été corrigés suite à nos signalements de points de dangers et des modifications ont été apportées. Comme quoi, quand on travaille en concertation entre commune et association de cyclistes, tout le monde y trouve son compte.

Les déclarations de l'élue de Pontoise Lena Moal, dans l'article de la Gazette du 18 février 2023 nous rendent optimistes sur les aménagements de Pontoise : "Nous appliquons une loi de 2008. Désormais, une rue en sens unique limitée à 30 km/h est à double sens cyclable. Il y a aussi la signalisation des rues à sens interdit « sauf pour les cyclistes ». Des axes sont à l'étude d'aménagement, avec projet de réduire la vitesse à 20 km/h, baisser les trottoirs, réduire le stationnement, aménager des zones de rencontres..."

Dernier exemple, la rue Carnot, fraîchement réaménagée avec un double sens cyclable exemplaire. Dommage que les trois places de stationnement supprimées dans le virage de la place Notre Dame n'empêchent pas le stationnement sauvage de véhicules motorisés



CERGY EMBOÎTE LE PAS À PONTOISE

Depuis début juin 2023, la Ville de Cergy a commencé les travaux de signalisation des doubles sens cyclables dans plusieurs rues du village, de la Croix Petit, Saint Christophe Ils permettront d'apaiser la circulation et rendre la ville plus accessible !

Face à la levée de boucliers sur les nombreux groupes d'internautes des réseaux sociaux (parfois proches des élus de la majorité), l'association tient à afficher son soutien dans la réalisation de ces aménagements. Ils s'inscrivent dans un Plan d'Action pour les Mobilités Actives voté en conseil municipal.

Même s'il reste encore de nombreuses rues à aménager (la 2e partie de la rue du brûloir, la rue de saint martin ...), des intersections à sécuriser et des panneaux de signalisation à installer, ces premiers travaux permettent aux cyclistes du quotidien de se sentir plus légitimes dans des rues pour lesquelles ils s'engageaient déjà en contre sens.

Les habitants vont également pouvoir profiter de ces aménagements qui permettent de réduire la vitesse des véhicules motorisés, les nuisances sonores et la pollution.

Notre association est consciente des difficultés que peuvent rencontrer les élus et les services techniques dans la réalisation d'aménagements d'espaces publics dits "nouveaux" ou "innovants". Pourtant, de la qualité de ces aménagements dépend la sécurité des usagers, l'image de la Ville - de ses représentants et le développement des mobilités actives sur notre territoire.

Nous invitons les élus de la majorité à prendre leurs responsabilités en complétant et en sécurisant les aménagements tel que préconisé par le CEREMA (panneaux M9v2, C24a, C24c) et en communiquant largement sur les précautions à partager par toutes et tous.

ERAGNY VALIDE DEUX DOUBLE SENS CYCLABLES DANS SON CENTRE-VILLAGE

Nous avons eu la bonne surprise d'apprendre l'aménagement de deux rues du centre village d'Eragny en double sens cyclable. La municipalité, habituellement timide en termes de politique cyclable, aurait-elle passé la deuxième vitesse ? Si c'est le cas, nous attirons leur attention sur la nécessité d'aménager et de sécuriser les autres rues à sens unique de la Ville (une dizaine identifiée par AYAV)



MAURECOURT A CONTRE COURANT

Début septembre 2023, nous remarquons la présence de nouveaux panneaux non réglementaires interdisant les doubles sens cyclables sur 6 rues en sens unique. Celles-ci sont concernées par un arrêté municipal signé le 1er avril 2023 par l'adjoint au Maire chargé de la voirie.

En l'absence de communication officielle sur le sujet, nos adhérents ont remarqué en juin dernier, par hasard, la publication des arrêtés sur le site internet de la commune. Les deux mois de délais légaux écoulés ne permettent plus à AYAV de contester cette décision. Ce

délai ne nous empêche pas de déplorer une initiative à contre-courant des politiques de mobilité des communes voisines. Maurecourt rate une formidable occasion d'améliorer la cyclabilité de la commune. Maurecourt rejoint Osny dans la triste liste des municipalités défavorables aux double sens cyclables. Allez y à vélo envisage de poursuivre des actions d'oppositions à ces mesures anti vélo.

